



MAIRIE
DE

VOLONNE

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 10
Date de la CONVOCATION :
2 juillet 2025.

dcm 09 / 250709

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 9 juillet 2025)**

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250709-09_250709-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 juillet, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER.

. **ABSENTS (09)** : Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE, Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET** : Demande d'aide financière à ECOMINERO pour la démarche réemploi dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire.

Madame le Maire expose :

Le cahier des charges relatif à l'appel à projet pour le soutien financier aux chantiers et opération de déconstruction a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Les travaux de rénovation de l'école élémentaire peuvent s'inscrire dans le cas de figure n° 2 : chantier mixte (page 4). Le volume des matériaux récupérables est estimé à 110 tonnes ; le réemploi a minima s'élève à 10% soit 11 tonnes.

Ce réemploi nécessitera un accompagnement (assistance à maîtrise d'ouvrage) et un traitement des matériaux récupérés pour les rendre « remployables ». Ces prestations sont en cours de chiffrage.

Il est proposé de solliciter une aide financière pour le montant maximum soit 50 000 €.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (10 voix POUR)** :

- **APPROUVE l'opération ;**
- **AUTORISE Madame le Maire (ou son représentant) à solliciter l'aide financière auprès de ECOMINERO pour le montant maximum ;**
- **AUTORISE Madame le Maire (ou son représentant) à signer tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT

La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.